

## **AVIS DE PUBLICITÉ**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

**Séance du 14 avril 2022**

Le recueil des actes administratifs de la séance du 14 avril 2022 est mis à disposition du public pour une durée de 3 mois à compter du 29 avril 2022 au siège de la communauté de communes du Haut-Béarn :

---

12 Place de Jaca  
64400 OLORON SAINTE-MARIE

Aux heures d'ouverture au public  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

---